

**Séance du jeudi 08 septembre 2022**

**Membres**

en exercice : 37

Date de la convocation: 01/09/2022

Présents : 26

L'an deux mille vingt-deux et le huit septembre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron, sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants : 31

POUR : 23

CONTRE : 4

ABSTENTIONS : 4

REFUS DE VOTE : 0

**Présents :** Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, Sébastien BOURDELY, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Francis ENJOLRAS, Elisabeth FALGON, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFFARRE, Emile LOUCHE, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibaut ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL

**Représentés :** Jérôme DELDON par Thierry MAILLET, Georges LLUIS par Laurence PREVOST, Michel LOUIS par Sébastien PRADIER, John SERROUL par Françoise BENOIT, Michel TESTUD par Jacques GENEST

**Absents :** Patrick COUDENE, Genevieve DUNY, Jérôme GROS, Jean LINOSSIER, Marylaine MERCIER, Claude MONCEAU

**Secrétaire de séance :** Laurence PREVOST

**DE\_2022\_055 - Objet : Avis sur la modification du périmètre du site Natura 2000 FR8201666 " Loire et ses affluents "**

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu le Code de l'environnement et notamment en son l'article L414-1,*

*Vu la Convention cadre n° 07-020 relative à la mise en œuvre du document d'objectifs et à l'animation du site Natura 2000 FR8201665 « Allier et ses affluents » en date du 18 décembre 2020, conclue entre l'Etat et la Communauté de communes Montagne d'Ardèche,*

*Vu la délibération n°2020-107 du Conseil communautaire en date du 10 décembre 2020 portant candidature de l'animation des sites Natura 2000 B20 (FR8201665) « Allier et ses affluents » et B21 (FR8201666) « Loire et ses affluents » pour une durée de trois ans soit jusqu'au 31 décembre 2023,*

Par courrier notifié en date du 11 juillet 2022, la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche a sollicité l'avis des collectivités locales concernées par la modification du périmètre du site Natura 2000 FR8201666 « Loire et ses affluents ».

Il est rappelé que ce projet de périmètre résulte de la consultation et validation par le comité de pilotage local en date du 7 novembre 2008, et, a été à nouveau approuvé lors de la validation du Document d'Objectifs du site le 15 décembre 2013 à Coucouron.

Il est précisé que ce périmètre proposé a servi de socle à la construction du projet de Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) qui a permis à des agriculteurs de contractualiser lesdites mesures dans le Programme de Développement Rural PDR-FEDER.

Le zonage Natura 2000 contribuera également à la définition des zones d'éligibilité des futures Mesures Environnementales et Climatiques (MAEC) sur le territoire.

Considérant que la Communauté de communes Montagne d'Ardèche est la collectivité porteuse de l'animation des sites Natura 2000 FR8201665 « Allier et ses affluents » et FR8201666 « Loire et ses affluents » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Considérant la réunion d'information sur le périmètre proposé pour les communes concernées en date du 11 août 2022, organisée par la Communauté de communes en présence des services de la DDT07.

Lors des échanges, les élus déplorent une notification en période estivale et l'absence de concertation en amont.

RF Préfecture de l'Ardèche
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/09/2022 007-200072007-20220908-DE_2022_055-DE

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **d'émettre** un avis défavorable au projet de modification du périmètre du site Natura 2000 FR8201666 « Loire et ses affluents ».
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré à Coucouron, le 8 septembre 2022,  
Le Président, Jacques GENEST

